



TOUTES LES SOLUTIONS POUR PAYER VOTRE LOYER

Mésolia propose plusieurs moyens de paiement de votre loyer. Simplifiez vos démarches et optez pour l'une des solutions **simples et gratuites !**

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE



GRATUIT

- Je remplis le **mandat SEPA** au verso en choisissant la date du prélèvement de mon loyer.
- Je le transmets à Mésolia **via mon espace locataire** ou **par courrier**.
- Je ne me soucie plus du paiement du loyer qui est **automatisé**.

Vous pouvez choisir la date de prélèvement qui vous convient **entre le 2 et le 16** de chaque mois.

À noter : je peux stopper le prélèvement à tout moment.

VIREMENT



GRATUIT

- Je paie mon loyer **depuis mon compte bancaire** en renseignant le **RIB de Mésolia** ci-contre.

RIB

ÉTABLISSEMENT	GUICHET	N°COMPTE	CLÉ
20041	01001	0414257Y022	31

IBAN

FR15 2004 1010 0104 1425 7Y02 231

BIC

PSSTRFPBOR

À noter : il est possible de mettre en place un virement permanent permettant de transmettre votre loyer à Mésolia chaque mois de façon automatique. Vous devrez indiquer la date du virement et le montant de votre loyer. Vous pouvez choisir de stopper le virement permanent à tout moment.

Attention : il est impératif d'indiquer **votre nom et référence client** lors de votre virement.

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

CONTACTEZ-NOUS VIA
VOTRE **ESPACE LOCATAIRE**
OU AU **05 56 11 50 50**

PAIEMENT EN LIGNE



GRATUIT

Depuis mon **espace locataire** accessible :

- via www.mésolia.fr
 - ou sur l'application smartphone Mésolia,
- Je paie chaque mois mon loyer avec **ma carte bancaire**.

PAIEMENT PAR CHÈQUE

FRAIS POSTAUX



Timbre et enveloppe

- Je découpe le **coupon** disponible sur mon avis d'échéance.
- Je le renvoie avec mon chèque au **16-20 rue Henri Expert, 33082 Bordeaux Cedex**.

PAIEMENT EN ESPÈCES

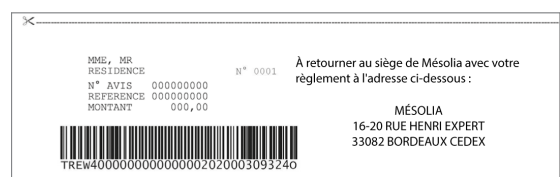
FRAIS BANCAIRES



Pour tout paiement en espèces de votre loyer, la **Banque Postale** vous facturera des **frais bancaires** d'un montant de **6 €* par versement**.

- Rendez-vous à **La Banque Postale** la plus proche de chez vous avec le **coupon de votre avis d'échéance**.
- Le guichetier **scanne le code-barres** et vous pouvez effectuer votre paiement en espèces.

Vous trouverez sur votre **avis d'échéance** un **coupon à découper**. Utilisez ce coupon si vous optez pour le règlement **par chèque** ou **par espèce**.



MANDAT D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Mésolia à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Mésolia. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
 - Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
- Veillez compléter tous les champs ci-dessous en majuscules.

J'OPTE POUR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Pour cela, il me suffit de :

- Compléter l'imprimé
- Signer à l'endroit indiqué
- Joindre mon Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Adresser le tout à : Mésolia, 16-20 rue Henri Expert, 33082 Bordeaux Cedex

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

MÉSOLIA
16-20 RUE HENRI EXPERT
33082 BORDEAUX CEDEX

N° NATIONAL DE L'ÉMETTEUR

FR10ZZZ188204

TYPE DE PRÉLÈVEMENT

RÉPÉTITIF

Chaque avis d'échéance du loyer, charges comprises, vaut pré-notification de chaque prélèvement SEPA.

DATES DE PRÉLÈVEMENT

Vous souhaitez être prélevé

(cochez la case correspondante
à la date de prélèvement choisie)

- le 2 du mois
 le 4 du mois
 le 6 du mois
 le 8 du mois
 le 10 du mois
 le 12 du mois
 le 14 du mois
 le 16 du mois

NOM ET ADRESSE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE

Nom :

N° et voie :

Code postal : Ville :

NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER

Nom :

Prénom :

N° et voie :

Code postal : Ville :

Date :

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété et signé, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Nous convenons expressément que la notification préalable de chaque prélèvement sera réalisée par Mésolia dans un délai minimal de 5 jours avant la date du prélèvement.

MERCI DE RENVOYER CET IMPRIMÉ À MÉSOLIA EN Y JOIGNANT OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (R.I.B.)